

Commune de FALLETANS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2016-03

Séance du : Jeudi 31 mars 2016

Sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal LOPEZ

Nombre de
Conseillers : 11
Présents : 9
Votants : 10

Dates convocation :
10/03/2016

Date affichage :
07/03/2016

L'an deux mil seize le trente et un du mois de mars à 20 H 30, le conseil municipal de la Commune de FALLETANS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal LOPEZ, Maire.

Etaient présents : Pascal LOPEZ, Gérard FUSIER, PERNOT Charles, Pierre-Alain VACHERET, Christiane SCHMIDT, PERNET Philippe, Hugues ROUGET, Coraline LANCE, Anne VACHERET,

Absents excusés Séverine CALINON, Elodie MULLER donne procuration à Pierre-Alain VACHERET

Absents :

Secrétaire de séance : Christiane SCHMIDT

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 27 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

1) Vote du Compte Administratif 2015

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit (3)	Excédent (3)	Déficit (3)	Excédent (3)	Déficit (3)	Excédent (3)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....		185 073.56	63 471.87			185 073.56
Opérations de l'exercice.....	144 564.07	203 703.91	96 337.89	109 946.06	240 901.96	313 649.97
TOTAUX	144 564.07	388 777.47	159 809.76	109 946.06	304 373.83	498 723.53
Résultats de clôture.....		244 213.40	-49 863.70			194 349.70
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES		244 213.40	-49 863.70			194 349.70
RESULTATS DEFINITIFS		244 213.40	-49 863.70			194 349.70

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le Compte Administratif 2015 présenté par le doyen de l'assemblée Mr FUSIER Gérard

2) Vote du Compte de Gestion

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) Affectation du résultat :

Mr le Maire expose au Conseil municipal que l'exercice 2015 a généré un excédent de fonctionnement de

59 139,84 €

Considérant que les résultats antérieurement reportés sont constitués d'un excédent de fonctionnement de :

185 073,56 €

Les résultats cumulés s'élèvent donc à

244 213,40 €

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- Virement section d'investissement (R1068) : 49 863,37€
- Affectation de l'excédent reporté : 194 349,70 €

4) Vote du Budget Primitif 2016 :

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2016 comme suit :

Fonctionnement Dépenses : 391 541,70 €

Recettes : 391 541,70 €

Investissement Dépenses : 336 237,70 €

Recettes : 336 237,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le Budget Primitif 2016.

5) Cotisation SIDEC 2016 :

Mr le Maire présente au Conseil Municipal la cotisation 2016 du SIDEC concernant les services mutualisés informatiques pour un montant de 2 410 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la cotisation 2016 du SIDEC pour un montant de 2 410 €.

6) Avant-Projet Eclairage Public Rue des Châteaux :

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Sommaire concernant les travaux d'éclairage public notamment changement de lanternes et coffret d'éclairage public pour un montant de 15 056,28 € subventionné à 50% soit un montant pour la commune de 7 556,28 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'Avant-Projet Sommaire du SIDEC concernant les travaux d'éclairage public notamment changement de lanternes et coffret d'éclairage public pour un montant de 7 556,28 € TTC

7) ONF Travaux forestiers 2016 :

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'ONF concernant les travaux forestiers 2016 dans les parcelles 7 et 8r pour un montant de 815,76 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le devis de l'ONF concernant les travaux forestiers 2016 dans les parcelles 7 et 8r pour un montant de 815,76 € HT.

8) Encaissement d'un chèque :

Mr le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux nouvelles dispositions concernant les indemnités des élus, notamment le taux de 100% pour l'indemnité du maire, Monsieur le maire décide de faire un don à la commune de la différence entre le montant de la nouvelle indemnité et la précédente pour un montant de 294 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE l'encaissement d'un chèque d'un montant de 294 € relatif au don de Mr le Maire

9) Honoraires de l'architecte pour l'aménagement de 2 appartements au-dessus de la mairie :

Mr le Maire explique au Conseil Municipal qu'en vue de l'aménagement de deux appartements au-dessus de la mairie, il est nécessaire de faire une étude. Conseil est pris auprès de Mme GORGUES, Architecte dont le montant des honoraires s'élève à 7 200,00 € HT. Pour l'instant il n'est pas envisagé le dépôt des permis de construire ni la conception générale pour la consultation. Il est donc nécessaire d'enlever du devis 3 500 €. Ce qui ramène un montant d'honoraires de 3 700 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le montant des honoraires de l'architecte pour l'aménagement de 2 appartements au-dessus de la mairie relatifs au relevé, études préliminaires, ESQ, APS, APD pour un montant de 3 700,00 € HT

10) Pose d'un cavurne au cimetière :

Mr le Maire explique au Conseil Municipal que les Pompes Funèbres MAGNO vont installer un cavurne en démonstration au cimetière. Ce cavurne pourra être acheté par les familles au prix de 420 € TTC auprès des Pompes Funèbres MAGNO.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE la pose d'un cavurne aux frais de la société MAGNO.

11) Demandes de subventions :

Mr le Maire expose au Conseil Municipal les différentes demandes de subventions des associations non villageoises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

REFUSE la demande de subvention du secours populaire par 1 voix pour et 9 voix contre,

REFUSE la demande de subvention de la banque alimentaire par 10 voix contre,

REFUSE la demande de subvention de la Serre Vivante par 1 voix pour et 9 voix contre,

REFUSE la demande de subvention de l'AFSEP par 10 voix contre.

12) Taux des Taxes Locales 2016 :

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le taux des taxes locales

Taxe habitation : 9,64 %

Taxe foncière : 20,21 %

Taxe foncière non bâti : 28,13%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

MAINTIEN le taux des taxes locales pour l'année 2016

13) Divers :

Nettoyage de Printemps : La journée de nettoyage de printemps se déroulera le **samedi 16 avril 2016**. La préfecture nous demande d'instaurer une journée citoyenne au cours de laquelle les habitants pourront apporter leur savoir et apporter leur contribution pour l'embellissement du village.

Fleurissement : La journée du fleurissement se déroulera le samedi 7 mai 2016. La commune a contacté une association susceptible de nous aider afin d'embellir le village. Le montant de la cotisation pour des conseils s'élève à 50 € à l'année. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'aide de cette association.

Vitraux de l'église : Certains vitraux auraient besoin d'être changés. Il est donc décidé de faire une demande de subvention auprès du Sénateur Bailly .

Séance levée à 23h00

Le Maire,
Pascal LOPEZ

